

1o Mettre le plus grand soin à élever le degré d'instruction et d'éducation de ses membres par le moyen d'écoles, de bibliothèques circulantes, de journaux, de conférences, de cercles, etc. ;

2o Maintienne de bons rapports avec les autres associations locales, et suivant les cas, travaille à constituer le comité paroissial ou interparoissial chargé de diriger et de coordonner l'action des diverses institutions ;

3o Prenne une attitude énergique en face de la propagande des socialistes, soit en s'opposant à ses progrès, soit en promouvant ou favorisant les organisations corporatives, conformément aux directions pontificales et aux délibérations des congrès catholiques nationaux ;

4o S'emploie à l'action électorale administrative pour les conseils communaux et provinciaux, et aussi pour les chambres de commerce, suivant les directions pratiques des congrès catholiques ;

5o Prenne l'initiative de la fondation d'autres institutions économiques qui seront reconnues utiles après un sérieux examen des conditions et des nécessités locales, comme seraient par exemple maisons ouvrières, caisses rurales, coopératives de production, de travail, de consommation, d'assurance, laiteries, secrétariats du peuple, unions agricoles, etc. ;

6o S'emploie pour le moment à recueillir des signatures pour la pétition contre le divorce.

Avant de se séparer, les Congressistes ont envoyé une